

Communiqué de presse – 17 octobre 2018

La construction recrute ! De nombreux postes sont à pourvoir dans le secteur

La conjoncture économique dans la construction wallonne est actuellement favorable, les carnets de commande sont à un bon niveau, portés tant par l'activité privée que par les commandes publiques. La CCW, l'UWE (Union Wallonne des Entreprises) et le Ministre wallon de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves Jeholet, lancent donc un appel aux demandeurs d'emploi et aux jeunes : « le secteur de la construction recrute ! ».

Hausse de l'emploi wallon, recul du détachement

Suite à la bonne conjoncture, **l'emploi wallon en construction est de nouveau en hausse** : + 1.500 unités en deux ans (2015-2017), grâce notamment (mais pas uniquement) au Plan Infrastructures 2016-2019 (routes et voies hydrauliques). La CCW se réjouit de cette remontée de l'emploi local malgré la persistance du phénomène de **détachement** de travailleurs étrangers, dont l'ampleur est heureusement stabilisée, voire en **léger recul** suite aux mesures déjà prises à différents niveaux (guide wallon anti-dumping, limitation et agrégation de la chaîne de sous-traitance, ...).

Nous restons **optimistes pour l'activité dans l'avenir**. D'une part, le Plan Infrastructures a été confirmé par le gouvernement wallon jusque 2024 à un rythme encore davantage soutenu. D'autre part, le gouvernement wallon lance le « **Plan wallon d'investissements stratégiques** » (PWIS) qui injectera 5 milliards € sur la période 2019-2024 dans l'économie régionale, dont 70% via des projets de construction (surtout bâtiments), ce qui générera des milliers d'emplois. La hausse de l'emploi sectoriel pourrait même s'accélérer avec l'amplification de la **rénovation énergétique** du bâti. Le Bureau du Plan prévoit un besoin de **6.000 travailleurs supplémentaires** dans la construction wallonne d'ici 2024.

De plus en plus de métiers en demande

La récente hausse de l'activité s'accompagne inévitablement d'une **demande croissante de main-d'œuvre qualifiée de la part de nos entreprises**. Beaucoup de métiers du secteur sont déjà en situation critique depuis plusieurs années, et cette réalité ne fait que s'amplifier à grande vitesse. « *On estime aujourd'hui à **3.200 le nombre de postes vacants** dans la construction wallonne (ouvriers et employés*

*réunis), c'est-à-dire un taux record de 5% d'emplois vacants, le **double** du taux de l'industrie manufacturière wallonne, et ce chiffre est sans doute sous-estimé car beaucoup d'offres échappent au Forem », explique Francis Carnoy, directeur général de la CCW. Dans certains segments (notamment les grands travaux) confrontés à une accélération récente des carnets de commande, le pourcentage de postes non pourvus peut dépasser 10%. **Ce sont autant d'opportunités de carrières !** Quel paradoxe face aux 200.000 demandeurs d'emploi que compte encore la Wallonie !*

Agir d'urgence sur les demandeurs d'emploi

La CCW tire donc le signal d'alarme, et a dès lors co-signé (au nom de ses nombreuses fédérations de métier dont la FWEV et Techlink), avec 18 autres grandes fédérations professionnelles et Fonds sectoriels, le **protocole d'accord proposé le 22 août 2018 dernier par Monsieur le Ministre Jeholet**. Protocole qui vise à lutter contre les pénuries de main-d'œuvre via la mobilisation des **demandeurs d'emploi**. A travers ce protocole, la CCW s'est engagée à informer, mobiliser et accompagner à **court terme** les entreprises dans l'opérationnalisation des trois mesures suivantes :

Pour les métiers en pénurie et fonctions critiques :

- Prime de 350 euros défiscalisée au bénéfice des demandeurs d'emploi qui réussissent des formations en lien avec les métiers en pénurie et fonctions critiques. Ces formations s'accompagnent de la promesse d'une préparation et d'un entretien d'embauche.
- Opération « coup de poing pénuries » : une ou plusieurs entreprises, sur la base de leurs besoins en recrutement et compétences, peuvent demander au Forem, aux Centres de compétence ou à l'IFAPME de former 8 demandeurs d'emploi au minimum. Les entreprises pourront s'assurer au préalable qu'ils ont les prérequis. A l'issue de la formation, pour autant qu'elle soit réussie, embauche de 80% minimum des demandeurs d'emploi concernés.

Pour tous métiers :

- Aménagement du Plan Formation Insertion en entreprise (PFI) avec la possibilité de faire appel aux formateurs du Forem, des Centres de compétence, de l'IFAPME ou d'un autre formateur par défaut : obligation d'embauche pour la même durée que la formation et participation au coût de manière forfaitaire.

Au moment d'expliquer ces mesures, à l'occasion d'une conférence de presse tenue à Milmort (région liégeoise) au sein de l'entreprise Klinkenberg le 9 octobre dernier, le Ministre Jeholet a déclaré : *« Arrêtons de nous lamenter sur notre sort et considérons le chômage comme un vivier de compétences, un levier pour le développement économique. Ayons de l'ambition pour la Wallonie qui doit redevenir l'une des régions les plus riches d'Europe et atteindre le plein emploi en 2025 »*. Des propos confirmant le souhait de nombreux entrepreneurs, à l'instar de Monsieur Christophe Klinkenberg, administrateur délégué de SA Klinkenberg.

La CCW insiste quant à elle pour que **le FOREM puisse concrétiser au plus vite ces mesures**, en vue d'organiser pendant la période hivernale qui vient des formations adaptées aux besoins des entreprises, afin de doter celles-ci d'une main-d'œuvre formée dès la reprise des travaux au printemps.

La CCW travaille avec le Forem et l'IFAPME (et avec l'appui du cabinet Jeholet) en vue de localiser les besoins en recrutement des entreprises et de mobiliser en conséquence les centres de formation et informer les demandeurs d'emploi de ces régions.

Il en va de la bonne réalisation des nombreux travaux à venir ! Olivier de Wasseige, administrateur délégué de l'UWE, souligne par ailleurs que l'UWE se réjouit de voir que ces mesures vont profiter aux entreprises via leurs fédérations sectorielles, dont celle de la construction. Il y voit l'aboutissement du travail mené par l'UWE et ses membres pour soutenir le protocole visant à lutter contre les pénuries de main-d'œuvre proposé par le ministre Jeholet : *« Nous avons très tôt identifié l'augmentation du nombre d'emplois vacants et mis le doigt sur les problématiques de manque de formation dans les métiers en pénurie ou en forte tension. Aujourd'hui, les mesures mises en place répondent à nos attentes et nos besoins ».*

Des métiers aux multiples facettes et attrayants !

A côté de la mobilisation des demandeurs d'emploi, la CCW ouvre en parallèle un deuxième « chantier » : la revalorisation des métiers techniques et professionnels. En effet, les **filières de formation vers ces métiers dans les écoles et centres de formation sont hélas désertées par les jeunes**. Ces filières restent encore dévalorisées. Or, les métiers de la construction sont épanouissants, conviviaux, variés, ouverts aux nouvelles technologies (mobiles sur chantier, lasers, drones, ...) et offrent de belles perspectives de carrières ainsi qu'un salaire très attractif... et ce tant pour les hommes que pour les femmes ! Francis Carnoy, directeur général CCW, le confirme : *« La construction garde erronément l'image d'un secteur pénible, réclamant force et endurance physique, ce qui écarte les femmes qui représentent à peine 1% des ouvriers et 38% des employés du secteur. Mais cette réputation doit être battue en brèche avec l'amélioration des techniques et outils : la pénibilité tend à diminuer ».* Sachant que 106.000 femmes wallonnes ont entre 15 et 19 ans (période déterminante dans le choix d'un métier), et que 48 % des 192.000 demandeurs d'emploi inoccupés sont de sexe féminin, on réalise qu'il y a là une énorme opportunité à saisir par les femmes.

Le secteur prône donc une **campagne de revalorisation de nos métiers auprès des jeunes** afin de les faire revenir au sein des filières de formation. De multiples actions mettent déjà en valeur nos métiers : EuroSkills/WorldSkills, Building Heroes, Journée Chantiers Ouverts, Techniteens (une nouveauté), etc. L'image du secteur s'en trouve peu à peu améliorée, mais le chemin s'annonce encore long pour faire de nos filières un premier choix et non plus une « voie de relégation »...



Pour plus d'information concernant ce communiqué de presse :

Francis Carnoy, directeur général CCW
0476/47 57 56 - francis.carnoy@ccw.be

A propos de la CCW :

La CCW est la branche wallonne de la Confédération Construction. La CCW représente 5.000 entreprises de construction, de tous métiers (entreprises générales, voirie, génie civil, toiture-couverture, électriciens, menuisiers, peintres, etc.), établies en Wallonie.